

# Répondre aux crises alimentaires dans des contextes fragiles

Cinq accents prioritaires

## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Les crises alimentaires dans des contextes fragiles.....</b>	<b>4</b>
<b>Vers des réponses plus efficaces et durables ?.....</b>	<b>6</b>
<b>Cinq accents prioritaires pour répondre aux crises alimentaires dans des contextes fragiles.....</b>	<b>7</b>
1. Adopter des réponses systémiques.....	7
2. S’ancre dans le droit international .....	8
3. Prioriser une approche localisée et communautaire .....	10
4. Centrer la prévention et la prévision des crises .....	11
5. Promouvoir le leadership féminin .....	12
<b>Conclusion .....</b>	<b>13</b>

## Introduction

En 2023, 281 millions de personnes étaient confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë dans 59 pays/territoires<sup>1</sup>. Une augmentation de 24 millions de personnes depuis 2022 et un chiffre qui a doublé par rapport à 2019. Ces populations font face à des pénuries alimentaires graves, qu'elles soient soudaines ou prolongées, tout en dépendant d'une assistance d'urgence et déployant des stratégies de survie pour subvenir à leurs besoins. (Fig.1)

Du moyen au long terme, la Coalition contre la faim (CCF) défend la transformation des systèmes alimentaires et la promotion de l'agroécologie comme des prescriptions structurelles pour nourrir la population mondiale et résister aux différents chocs climatiques, politiques et économiques<sup>2</sup>. Pour y parvenir, la cohérence des politiques de développement représente un enjeu de taille, mais non moins crucial<sup>3</sup>.

À court terme, **les crises alimentaires nécessitent des actions d'urgence et donc des réponses humanitaires**, tels que dans les cas de désastres naturels, de conflits violents ou de déplacements de population. La fragilité de ces contextes exige également des approches adaptées, holistiques et complémentaires vers l'atteinte de l'objectif « Faim Zéro » d'ici à 2030. En se basant sur l'expertise politique et opérationnelle des membres de la CCF, cette note vise à résumer à la fois ces tendances et les réponses prioritaires dans ce sens. Elle propose un certain nombre de recommandations concrètes pour les protagonistes de la Coopération belge intervenant dans des contextes fragiles.

## Les crises alimentaires dans des contextes fragiles

L'insécurité alimentaire dans le monde est alimentée par une **série de facteurs structurels et interconnectés**, dont les conflits armés, les systèmes alimentaires fragiles, les dérèglements climatiques ou la dégradation de l'environnement. Avec pour but de mesurer cet impact concret sur les populations affectées, **le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) permet de classer la sévérité de l'insécurité alimentaire aiguë en cinq phases** (voir graphique). Une aide d'urgence est jugée nécessaire à partir du stade 3 de l'échelle IPC - identifiant ainsi une situation de *crise alimentaire* dans ce contexte spécifique. C'est le cas pour les 281 millions de personnes susmentionnées, qu'elles soient en RD Congo, en Ethiopie ou en Syrie.

1 Global Network Against Food Crises (2024) Rapport mondial sur les crises alimentaires  
2 CCF (2021) Soutenir l'agroécologie pour transformer les systèmes alimentaires  
3 CCF (2023) Cohérence des politiques pour systèmes alimentaires durables

Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)<sup>4</sup>

<p><b>Phase 1 (IPC 1)</b> <b>AUCUNE/ MINIMALE</b></p>	<p>Les ménages sont capables de couvrir leurs besoins essentiels, alimentaires et non alimentaires, sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles pour accéder aux aliments et aux revenus.</p>	<p>Action pour la réduction des risques de catastrophes et la protection des moyens d'existence</p>
<p><b>Phase 2 (IPC 2)</b> <b>SOUS PRESSION</b></p>	<p>Les ménages ont une consommation alimentaire adéquate minimale et ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans adopter des stratégies d'adaptation au stress.</p>	
<p><b>Phase 3 (IPC 3)</b> <b>CRISE</b></p>	<p>Les ménages ont des déficits alimentaires considérables avec une malnutrition aiguë élevée ou supérieure à la normale ou un épuisement accéléré des moyens d'existence ou recourent à des stratégies d'adaptation de crise.</p>	<p><b>ACTION URGENTE REQUISE</b></p>
<p><b>Phase 4 (IPC 4)</b> <b>URGENCE</b></p>	<p>Les ménages ont des déficits alimentaires importants provoquant une malnutrition aiguë très élevée et une surmortalité excessive; ils sont confrontés à une perte extrême des moyens d'existence ou ont recours à des stratégies d'adaptation d'urgence.</p>	
<p><b>Phase 5 (IPC 5)</b> <b>CATASTROPHE/ FAMINE</b></p>	<p>Les ménages ont un extrême manque de nourriture et/ou ne peuvent satisfaire d'autres besoins de base. Ils font face à l'inanition, le décès, le dénuement et à des niveaux extrêmement critiques de malnutrition aiguë.</p>	

<sup>4</sup> IPC overview and classification system, consulté le 17 mai 2024.



## Vers des réponses plus efficaces et durables ?

Malgré leur ampleur, **la communauté internationale peine à répondre aux besoins humanitaires croissants liés aux crises alimentaires**. Il est possible d'identifier à la fois un manque de ressources financières, mais également une nécessité de faire évoluer les pratiques et politiques vers des réponses durables et plus adaptées aux contextes fragiles.

En 2023, seuls 12% des programmes liés à l'insécurité alimentaire ont reçu plus de la moitié des ressources financières nécessaires<sup>8</sup>. Dans plusieurs cas, **la communauté internationale a attendu que la situation soit critique ou classée en état de « famine » pour débloquer des financements additionnels**. De plus, la guerre en Ukraine a attiré l'attention des donateurs et perturbé les exportations céréalières vers des pays en situation de fragilité. Les conséquences de ces perturbations ont été des coupes dans les rations alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM) dans des foyers d'insécurité alimentaire comme en Afghanistan, en Syrie ou en Ethiopie<sup>9</sup>.

En plus du manque de moyens financiers, la **majorité des formes d'assistance destinées aux populations en situation de crise alimentaire consiste uniquement d'une aide alimentaire d'urgence** (en vivres ou en espèces), ce qui ne favorise ni l'autonomie des populations locales ni la prévention des crises futures. Ce constat a motivé l'élaboration du **Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées**, publié en 2015 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui apporte des orientations cruciales vers la pérennisation des réponses aux crises alimentaires. En 2016, une réforme structurelle est lancée par les donateurs, agences et organisations humanitaires sous le nom de **"Grand Bargain"**<sup>10</sup>. Ce processus fixe aujourd'hui les objectifs de mobiliser davantage de ressources pour soutenir les populations affectées et d'améliorer, à la

fois, la redevabilité, l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire. En 2019, **la recommandation de l'OCDE sur les liens entre l'aide humanitaire, le développement structurel et la consolidation de la paix (le « Nexus HDP »)** invite les différents protagonistes locaux, nationaux et internationaux à mener des actions complémentaires, dont dans le secteur alimentaire et nutritionnel.

Ces tendances internationales n'épargnent pas **la Coopération belge, dont les actions se concentrent notamment dans des États et contextes fragiles**<sup>11</sup>. D'un point de vue quantitatif, la Belgique ne respecte toujours pas sa promesse de **dédier un minimum de 15% de son aide publique au développement (APD) à la sécurité alimentaire (que ce soit via des actions humanitaires, agricoles ou autre)**<sup>12</sup>. En même temps, les accents de 2021 de la Note stratégique belge sur l'agriculture et sécurité alimentaire établissent le lien stratégique entre l'action humanitaire et la coopération au développement :

*« promouvoir une approche holistique de l'aide d'urgence, couvrant non seulement les besoins fondamentaux ... mais aussi – dans la mesure du possible – le rétablissement des moyens de subsistance et le renforcement de la résilience des populations (y compris des agriculteurs). »*<sup>13</sup>.

Cependant, l'évaluation en 2022 de la stratégie humanitaire belge par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) a souligné la **nécessité de mieux mettre en pratique cette théorie du « Nexus HDP »** dans la coordination, la programmation et les financements de la Coopération belge<sup>14</sup>. L'évaluation en cours de la Note stratégique belge pour les situations de fragilité compte également se pencher sur cette question.

8 Action Contre la Faim (2024) 2024 Hunger Funding Gap Report

9 The New Humanitarian (2023) What WFP cuts mean for people in hunger crises around the world

10 Pour plus d'informations, voir le site officiel du Grand Bargain.

11 En 2021, 36,7% de l'APD belge sont allés aux États en situation de fragilité. CNCD (2024) Rapport 2023 sur la coopération belge au développement

12 Les chiffres de l'APD dédiée à celle-ci ne font que baisser : 11,48% en 2018, 12% en 2019, 10,8% en 2020 et 9,1% en 2021. Voir la campagne #15%forhunger de la Coalition contre la faim.

13 DGD (2021) Accents au sein de la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

14 DGD (2022) Évaluation de la stratégie humanitaire belge

## Cinq accents prioritaires pour répondre aux crises alimentaires dans des contextes fragiles

Au sein de la CCF, les organisations et les réseaux multi-mandataires tels que Caritas, la Croix-Rouge et Oxfam, ainsi que leurs organisations partenaires locales, développent des réponses d'urgence et durables dans des contextes de crises alimentaires et humanitaires. Ces partenaires, ainsi que ceux d'autres ONG belges, sont aussi actifs depuis de nombreuses années dans des interventions typées Nexus, notamment en lien avec l'évolution du contexte au Sahel. Ces expériences programmatiques et politiques permettent de mieux orienter les réponses aux crises alimentaires, à la fois dans l'urgence et dans la durée. Celles-ci peuvent être regroupées sous cinq accents, bien que non-exhaustifs.

### 1. Adopter des réponses systémiques

Malgré la crise et l'urgence, l'accent doit aussi être mis **vers des réponses systémiques aux enjeux humanitaires**. Par exemple, en analysant et abordant les sources de vulnérabilité des systèmes alimentaires, ainsi que les pistes de reconstruction et/ou de renforcement de ceux-ci. L'impact même des réponses d'urgence (distributions alimentaires, financières, d'intrants, etc) sur les marchés et la dépendance des agriculteurs doit également être considéré. Dans ce sens, il manque également des recherches empiriques sur l'interaction entre le Nexus HDP et l'agroécologie qui sont toutes deux des approches systémiques qui peuvent prévenir les risques de crise et renforcer la résilience des populations. La cohérence des politiques pour des systèmes alimentaires durable joue ici aussi un rôle primordial<sup>15</sup>.

Pour les organisations de la société civile, plusieurs expériences ont démontré la pertinence **d'élaborer et de piloter des réponses intégrées ou Nexus HDP en matière de sécurité alimentaire**. Plusieurs programmes de Caritas, de la Croix-Rouge et d'Oxfam dans des contextes fragiles ont d'ailleurs démontré l'importance de combiner plusieurs approches afin de combler des besoins immédiats tout en favorisant des impacts durables. Ainsi, ces acteurs privilégient des approches holistiques qui

incluent les distributions de ressources, alimentaires et non-alimentaires, ainsi que des activités visant à renforcer la résilience et à développer les moyens de subsistance. Ces approches intègrent également des aspects tels que la gestion pacifique des conflits et la promotion de la cohésion sociale lorsque cela est pertinent.

#### Caritas International et ses organisations partenaires mettent en place des approches systémiques pour répondre aux enjeux d'insécurité alimentaire au Burundi.

Les personnes retournées (de l'exil à l'étranger), ainsi que celles qui sont déplacées au sein du pays (PDI), sont particulièrement vulnérables aux déficits alimentaires et à la malnutrition. Le Burundi se retrouve également impacté par des chocs climatiques et environnementaux tels que les sécheresses, l'érosion et les inondations.

La durabilité limitée de l'aide d'urgence pour ces populations met en évidence l'importance de se focaliser sur l'accès aux moyens de subsistance diversifiés et aux synergies « Nexus » entre les actions humanitaires, de développement structurel et de paix. Pour Caritas, cela s'articule par une réponse holistique, combinant: une réponse en espèces pour subvenir aux besoins immédiats, mais aussi un accompagnement en groupes d'épargne et en intrants qui facilitent la relance agricole. Un plaidoyer et de la sensibilisation sur la cohésion sociale sont déployés avec les mêmes communautés, notamment pour traiter des enjeux d'accès à la terre et éviter des tensions sociales.

La participation des autorités locales et provinciales au sein de chaque axe assure la légitimité des efforts et leur durabilité au-delà du programme en question.

15 Voir CCF (2023) Cohérence des politiques pour systèmes alimentaires durables

Le premier obstacle identifié par les acteurs de la société civile est souvent le **manque de financements adaptés qui sont octroyés aux organisations humanitaires ou paysannes**. La durée, l'éligibilité et la continuité du financement sont cruciales pour la mise en œuvre de réponses systémiques (Nexus HDP, agroécologie, etc), notamment dans l'optique de développer des moyens de subsistance, d'influencer des pratiques agricoles, d'impacter sur la cohésion sociale ou encore sur la gouvernance. Les programmes humanitaires des ONG financés par la DGD sont actuellement d'une durée de deux ans et ne sont pas alignés avec les programmes structurels, ce qui peut créer des obstacles dans les réponses durables aux crises alimentaires<sup>16</sup>. La **flexibilité du financement est également essentielle pour la mise en œuvre du Nexus HDP** et d'autres approches intégrées, notamment pour adapter les actions aux contextes changeants et apporter des réponses à court et long terme.

Une approche basée sur le droit et les principes humanitaires implique également de **définir la composante « Paix » du Nexus HDP comme une approche positive au niveau communautaire, sans être instrumentalisée pour des raisons sécuritaires**. Au minimum, la sensibilité aux conflits et l'approche "Do No Harm" (« ne pas nuire ») forment ici des bases pour éviter des retombées négatives sur les dynamiques locales ou que les initiatives soient perçues comme partiales. L'implication des acteurs locaux et des communautés dans la conception des programmes joue un rôle fondamental afin de garantir un impact positif et limiter les dommages causés. En complément, un travail sur le vivre ensemble peut aussi être amorcé si nécessaire ou possible : par exemple par la sensibilisation à l'inclusion, voire même par une transition vers des systèmes alimentaires durables qui sont vecteurs de cohésion sociale.

### Recommandations pour la Coopération belge afin d'adopter des réponses systémiques :

- Se doter d'une trajectoire de croissance réaliste pour **allouer 15% de l'APD à l'agriculture et la sécurité alimentaire, au plus tard en 2026**.
- Développer une **note d'orientation sur le « Nexus HDP »**, en respectant les mandats et priorités de chacun, renforçant la coordination et les réflexions partagées au sein et entre les différents acteurs de la Coopération belge et les organisations locales dans le cadre de contextes fragiles<sup>17</sup>.
- Mener une réflexion pour **développer des synergies entre les différentes lignes de financements** de la Coopération belge (humanitaires, de développement et de consolidation de la paix) disponibles aux ONG.
- Assurer la **cohérence** entre tous les projets d'agriculture et de sécurité alimentaire de la coopération belge en s'appuyant sur les orientations stratégiques liées à ceux-ci<sup>18</sup>.
- Financer des **recherches** sur les liens entre les crises alimentaires, la fragilité et l'agroécologie afin de développer des politiques basées sur des faits.

## 2. S'ancrer dans le droit international

**Les droits humains et le droit international humanitaire (DIH) doivent servir comme boussole dans toute action ou plaidoyer en lien avec la sécurité alimentaire en situation de crise**<sup>19</sup>. Les conflits armés et autres risques majeurs mettent en danger des droits fondamentaux tels que le droit à la vie, à la santé, à un niveau de vie suffisant, ainsi que les droits à l'alimentation et d'être à l'abri de la faim. Ces bases juridiques impliquent l'obligation des États, aussi bien individuellement qu'au travers la coopération internationale, **d'adopter les mesures nécessaires pour améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires. Le droit international exige aussi d'assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins.**

<sup>16</sup> Des réflexions sont en cours pour allonger les délais de ces programmes (voir évaluation de la stratégie humanitaire belge).

<sup>17</sup> Par exemple, la DGD, Enabel, les ambassades, la société civile belge et locale.

<sup>18</sup> Voir DGD (2021) Accents au sein de la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

<sup>19</sup> Voir le rapport de 2023 du Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation

Dans un contexte mondial où les conflits violents restent l'un des principaux moteurs de l'insécurité alimentaire, le respect effectif du DIH contribue à réduire le risque d'insécurité alimentaire et de famine, en garantissant l'accès des populations touchées à l'aide humanitaire et alimentaire, ainsi que leur protection et celle des organisations humanitaires qui leur portent assistance. Les règles générales relatives à la conduite des hostilités (principes de distinction, proportionnalité et précaution) peuvent ainsi contribuer à garantir à la population civile **l'accès à la nourriture, en fournissant une protection contre toute attaque aux biens civils** (terres, infrastructures et autres biens nécessaires à la production, distribution et approvisionnement en eau et nourriture). Certaines règles du DIH visent spécifiquement à prévenir et à atténuer l'insécurité alimentaire et la famine<sup>20</sup>, tel que **son usage comme méthode de guerre**<sup>21</sup>.

Oxfam compte parmi les organisations à déployer un plaidoyer explicitement ancré dans le droit international, dont dans des situations de crises alimentaires.

Le cas des hostilités en cours à Gaza en est un exemple concret. En avril 2024, Oxfam constate et alerte<sup>22</sup> sur le fait que le total des livraisons de nourriture autorisées à entrer dans Gaza pour l'ensemble de ses 2,2 millions d'habitants depuis octobre 2023 ne représente en moyenne que 41 % des calories quotidiennes nécessaires par personne.

Depuis janvier 2024, les habitant-e-s du nord de la bande de Gaza sont contraints de survivre avec un apport moyen de 245 calories par jour tandis que les forces israéliennes poursuivent leur offensive militaire. Ce minuscule apport journalier représente moins de 12 % de l'apport quotidien recommandé de 2 100 calories par personne, calculé sur base de données démographiques tenant compte des variations en fonction de l'âge et du sexe.

La faim et ses conséquences sont exacerbées par la destruction quasi complète des infrastructures

civiles, notamment des hôpitaux, des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et des services de santé communautaires par Israël, ce qui rend la population encore plus vulnérable aux maladies. Le droit international humanitaire interdit strictement l'utilisation de la famine comme méthode de guerre et, en tant que puissance occupante à Gaza, Israël est tenu par les obligations du droit international humanitaire de pourvoir aux besoins et à la protection de la population de Gaza. D'après Oxfam, il devient douloureusement clair que la situation humanitaire actuelle à Gaza correspond parfaitement à l'interdiction condamnée par la résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations unies<sup>23</sup>.

Les sanctions politiques et économiques mises en place par des acteurs comme la Belgique, l'Union européenne ou les Nations unies peuvent également mettre à risque l'accès à la nourriture en période de conflit. Afin d'y remédier, la résolution 2664 du Conseil de Sécurité des Nations unies (2022) prévoit des **exemptions humanitaires dans le cadre des sanctions financières** prises par l'ONU en excluant la « fourniture, le traitement ou le versement de fonds, d'autres avoirs financiers ou ressources économiques, ou la fourniture de biens et de services nécessaires à l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire » par les organisations humanitaires du champ d'application de ces régimes de sanction<sup>24</sup>. Une telle exemption doit impérativement couvrir les intrants alimentaires et agricoles, et l'approvisionnement en eau, essentiels à la survie de la population civile. Ces exemptions permettent ainsi aux acteurs humanitaires – organisations locales, mais aussi aux banques, fournisseurs et donateurs – d'éviter le risque de criminalisation de telles activités et d'éventuels obstacles juridiques, financiers, administratifs et logistiques.

20 Pour un aperçu détaillé des sources du DIH en lien avec l'insécurité alimentaire, consulter : CICR (2022) Starvation, Hunger and Famine in Armed Conflict - An Overview of Relevant Provisions of International Humanitarian Law

21 Déjà explicitée dans les deux protocoles additionnels des Conventions de Genève, cette interdiction a désormais acquis le statut de droit international humanitaire coutumier. Voir aussi le Conseil de sécurité des Nations unies (2018) Résolution 2417.

22 Oxfam (2024) Les Palestiniens du nord de la Bande de Gaza contraints de vivre avec moins de 250 calories par jour, soit moins de 12% de l'apport journalier nécessaire

23 Oxfam (2023) La faim utilisée comme arme de guerre contre les civils de Gaza

24 Voir Conseil de sécurité des Nations unies (2022) Résolution 2664

### Recommandations pour la Coopération belge afin de s'ancreur sur le droit international :

- Centrer l'approche basée sur les droits humains dans toute action et accorder une priorité stratégique au droit à l'alimentation et au droit d'être à l'abri de la faim.
- Renforcer la promotion du respect du droit international humanitaire par toutes les parties aux conflits armés, en particulier les règles relatives à la conduite des hostilités protégeant les personnes civiles et les biens civils et la fourniture de l'aide humanitaire.
- Continuer à systématiquement insérer des clauses d'exemption humanitaire bien établies et basées sur le modèle de la résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies, dans tous les régimes de sanction, nationaux et de l'UE.

### 3. Prioriser une approche localisée et communautaire

**Les acteurs locaux et les communautés locales – souvent les premiers à répondre aux crises alimentaires – doivent être au centre des réponses.** Suivant les engagements pris dans le cadre du "Grand Bargain" en 2016, il est impératif de reconnaître le rôle primordial de ces acteurs. Qu'elles soient paysannes ou humanitaires (ou les deux), les organisations locales et communautaires ont une légitimité accrue, une capacité à atteindre les plus vulnérables, une vision holistique des besoins sur place, ainsi qu'une meilleure connaissance du contexte. Afin d'être adaptées à leurs réalités et leurs priorités, **l'élaboration et la mise en œuvre des actions et programmes doivent être définies avec ces acteurs locaux.** Cette approche permet également d'assurer la durabilité des actions et programmes, vu l'ancrage local de ces partenaires.

La reconnaissance du rôle primordial des acteurs locaux a également engrangé des engagements chiffrés, notamment de **dédier au moins 25% des financements humanitaires**

**(in)directement aux acteurs locaux et nationaux.** Bien que des données fiables ne soient pas encore accessibles pour l'aide humanitaire belge, les tendances démontrent que ces cibles sont loin d'être atteintes. En 2021 au Sahel central, par exemple, les ONG humanitaires nationales et locales n'ont reçu que 0,4% des financements humanitaires pour répondre aux crises (dont alimentaires) de la région<sup>25</sup>. De même, les paysan-ne-s sont les plus impacté-e-s par les aléas climatiques mais ne reçoivent que 1,7% des fonds mondiaux alloués aux actions climatiques, dont l'adaptation<sup>26</sup>.

Au-delà des financements, investir davantage dans **le partage et le renforcement des capacités des partenaires locaux** continue d'être une priorité pour les réseaux tels que Caritas, Oxfam ou la Croix-Rouge<sup>27</sup>. En effet, nous constatons également que les organisations et les autorités locales se sentent souvent exclues des réponses internationales, notamment en raison de l'inaccessibilité des financements et de l'imposition de procédures administratives non réalistes pour ces dernières, alors qu'elles sont souvent les plus touchées par les crises alimentaires et les réponses qui y sont apportées. Le renforcement de leur **inclusion effective dans les mécanismes de coordination, mais aussi dans le développement des politiques agricoles ou humanitaires**, restent des éléments cruciaux pour développer des réponses efficaces aux crises alimentaires et dans l'anticipation de celles-ci.

### Recommandations pour la Coopération belge afin de prioriser une approche localisée et communautaire :

- Développer un nouveau fonds additionnel qui permettrait de piloter des modalités de financement direct, sans intermédiaire et couvrant les frais administratifs des ONG humanitaires et autres organisations locales et nationales.
- S'assurer qu'au moins 25% du total de l'aide humanitaire belge soit affectée directement ou indirectement aux acteurs locaux et nationaux.

25 Données issues d'OCHA

26 IFAD (2020) Examining the climate finance gap for small-scale agriculture

27 Par exemple, les expériences d'Oxfam en République centrafricaine démontrent qu'il est possible de développer des dynamiques où les acteurs locaux jouent un rôle central dans un contexte de fragilité aiguë. Pour en savoir plus: Oxfam (2023) La capacité des acteurs locaux pour aborder causes et conséquences d'un contexte de fragilité - République centrafricaine.

- Plaider pour assurer que les financements humanitaires internationaux soient rendus plus accessibles aux acteurs nationaux et locaux, notamment en termes de réduction des barrières administratives, couverture des frais de structure et une meilleure prise en compte des besoins des acteurs.
- Mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux afin de leur permettre à terme d'être en mesure de répondre eux-mêmes aux appels de fonds internationaux.

#### 4. Centrer la prévention et la prévision des crises

Les crises alimentaires peuvent être évitées avant qu'elles ne surviennent grâce à des outils, des capacités et des collaborations adaptées. Ces dernières décennies, les mécanismes d'alerte précoce en cas de famine, tels que le *Famine Early Warning Systems Network* (FEWS NET), ont évolué vers un meilleur modèle de prévision et de gestion des crises alimentaires. Ces mécanismes fournissent aux décideurs et aux organisations humanitaires une analyse rigoureuse, fondée sur des preuves avérées sur des situations d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë. En

parallèle, les investissements dans la prévention de ces mêmes crises, parfois prévisibles, tardent encore à se matérialiser : les réponses réactives dans l'urgence restent la norme, malgré les coûts humains et financiers bien plus élevés<sup>28</sup>. La crise de la faim de 2022 en Somalie et dans la Corne de l'Afrique en est un des exemples illustratifs<sup>29</sup>.

Comment agir tôt pour sauver des vies ? Il est essentiel de financer des actions d'anticipation et de préparation, sur la base d'indicateurs d'alerte précoce, en recourant, le cas échéant, à un financement basé sur des prévisions (voir exemple de la Croix-Rouge ci-bas). Un financement adéquat, opportun et flexible doit être mis à disposition pour soutenir les interventions. La Belgique pourrait renforcer cet axe en suivant les exemples de bonnes pratiques dans ce sens – tels que l'engagement de l'Allemagne à allouer au moins 5 % de son financement humanitaire annuel à des modèles d'action anticipatoire. Les contributions existantes de la Belgique au Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes (Disaster Response Emergency Fund - DREF) de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et au Fonds vert pour le climat représentent des bases sur lesquelles construire cette orientation vers la prévention et prévision des chocs, notamment climatiques. L'accès des organisations locales à ces fonds doit être une priorité (voir ci-haut).

La Croix-Rouge de Belgique a dirigé un projet entre 2017 et 2019 pour renforcer les capacités des Croix-Rouges maliennes et nigériennes face aux catastrophes climatiques.

Ce projet a intégré le mécanisme innovant de financement basé sur les prévisions (Forecast Based Financing - FbF) pour anticiper les chocs climatiques et réduire leur impact humanitaire et alimentaire croissant. Plus de 3 677 ménages ont bénéficié du projet, avec un focus sur les régions exposées aux inondations. Des actions ont été entreprises pour analyser les risques climatiques, améliorer l'accès aux alertes précoces et développer des Protocoles d'actions précoces (PAP) locaux. Un effort particulier a été porté pour renforcer les capacités internes de la Croix-Rouge malienne, notamment en matière de collecte de données et de coordination avec les autorités locales. Le projet a abouti à la validation d'un PAP par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), permettant à la Croix-Rouge Malienne d'accéder au financement du FbF par le biais du Disaster Relief Emergency Fund (DREF). Un réseau d'alerte a été établi pour faciliter la mise en œuvre du PAP, et des mesures de durabilité ont été prises pour intégrer le FbF dans la stratégie de gestion des catastrophes de la Croix-Rouge malienne à long terme.

<sup>28</sup> Pour en savoir plus, Idris (2018) Cost-effectiveness in humanitarian work: preparedness, pre-financing and early action  
<sup>29</sup> Jameel Observatory, Oxfam, Save the Children (2022) Un retard dangereux 2 : Le coût de la négligence

En amont d'une crise, les analyses de contexte sur la sensibilité aux conflits (voir ci-dessus), les systèmes de protection sociale pour les agriculteurs et populations affectées<sup>30</sup>, et les politiques et programmes de réduction des risques de catastrophes (RRC)<sup>31</sup>, rassemblent plusieurs pistes de réponse à long terme. Au-delà de ça, il est clair que le lien avec **la transformation des systèmes alimentaires mondiaux** – eux-mêmes vecteurs de crises et d'inégalités – ne peut être mis de côté. Les systèmes alimentaires durables, notamment via l'agroécologie, restent le meilleur moyen de prévenir les chocs liés aux catastrophes climatiques, aux dépendances aux importations ou aux inégalités économiques<sup>32</sup>.

### Recommandations pour la Coopération belge afin de centrer la prévention et la prévision :

- Dédier une attention particulière à la **réduction des risques et aux actions anticipatoires** dans les financements et programmes en lien avec l'adaptation climatique.
- Comme l'Allemagne, **dédier une part plus importante des financements humanitaires et climatiques belges aux actions anticipatoires** dans des contextes fragiles.
- **Au moins 50% des financements belges pour la sécurité alimentaire doivent être alloués à la transformation agroécologique des systèmes alimentaires**, car elle constitue une source de résilience face aux risques alimentaires et un vecteur de lutte contre les causes sous-jacentes d'instabilité.

## 5. Promouvoir le leadership féminin

**Les crises alimentaires (et sécuritaires) frappent d'abord les femmes** : sur les 500 millions de femmes tirant leurs revenus de l'agriculture de subsistance, une majorité ne détient pas la terre ou y ont un accès difficile<sup>33</sup>. Les normes patriarcales handicapent les

agricultrices, notamment en ce qui concerne les droits fonciers, les droits de succession, l'accès au crédit et le travail non rémunéré<sup>34</sup>. Les ménages dirigés par des femmes sont parmi les plus durement touchés par les crises alimentaires, devant se priver de repas et menant donc à une baisse significative de leur consommation alimentaire. Pour faire face à la situation, certaines familles doivent recourir au mariage précoce des enfants pour subvenir à leurs besoins. Les femmes peuvent également accepter des emplois dangereux pour augmenter leurs revenus, aux dépens de leur sécurité et de leur santé. Les pénuries alimentaires mondiales exposent les femmes à un risque accru de violences sexistes<sup>35</sup>.

La dimension genrée des crises alimentaires impose donc des réponses genrées afin de garantir la protection immédiate, la santé et le bien-être à long terme des enfants, en particulier des filles, et des femmes, dans des contextes d'insécurité alimentaire aiguë. **Au sein des programmes alimentaires et nutritionnels, il est crucial de prioriser le financement des interventions de protection de l'enfance, d'éducation, de lutte contre la violence liée au genre, de santé mentale, maternelle et infantile, et de droits sexuels et reproductifs.**

Les femmes méritent d'être à la table pour élaborer les politiques et les programmes qui ont un impact direct sur leur vie et leur communauté. Dans la gestion des catastrophes, cependant, les perspectives des femmes sont rarement prises en compte. Les femmes sont souvent consultées lors de la phase d'évaluation des besoins, mais elles ne sont pas impliquées dans la conception même des projets. Leurs contributions se limitent souvent à l'hygiène ou à la santé sexuelle et reproductive, plutôt qu'à leurs autres besoins, forces, résiliences et capacités plus larges. Le **soutien direct aux organisations gérées par des femmes** représente un levier crucial vers le leadership féminin, tout comme la priorisation des objectifs en matière d'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les contextes fragiles et touchés par les conflits.

30 Hirvonen (2023) Social Protection Adaptive Safety Nets for Crisis Recovery

31 Par exemple, voir les expériences de Caritas au Burundi - Les communautés rurales du Burundi face au réchauffement climatique - et de la Fédération Internationale de la Croix Rouge - Réduction climatiquement intelligente des risques de catastrophes

32 CCF (2021) Soutenir l'agroécologie pour transformer les systèmes alimentaires

33 Glazebrook (2020) Gender Matters: Climate Change, Gender Bias, and Women's Farming in the Global South and North

34 Oxfam (2019) Gender Inequalities and Food Insecurity: Ten years after the food price crises, why are women farmers still food-insecure?

35 Plan International (2023) Beyond Hunger: The gendered impacts of the global hunger crisis

## Recommandations pour la Coopération belge afin de promouvoir le leadership féminin dans les crises alimentaires :

- Financer les organisations de femmes **engagées dans la sécurité alimentaire** : accorder des subventions aux organisations dirigées par des femmes qui œuvrent pour améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des communautés locales, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes.
- Prioriser l'**autonomisation économique des femmes paysannes** dans les programmes de développement et soutenir une transformation agricole qui crée un environnement favorable pour que les femmes puissent exercer leurs droits.
- Encourager la **participation active des femmes aux organes de gouvernance locale et nationale**, ainsi que **faciliter les collaborations entre les organisations belges et les groupes de femmes locaux**, permettant ainsi leur participation active dans la planification et la mise en œuvre des politiques et des programmes liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.

## Conclusion

### Cinq accents prioritaires pour répondre aux crises alimentaires dans des contextes fragiles

**1** Adopter des réponses systémiques



**2** S'ancrer dans le droit international



**3** Prioriser une approche localisée



**4** Centrer la prévention des crises



**5** Promouvoir le leadership féminin





---

**Note rédigée au nom de la Coalition contre la faim par**

Victor Beaume (Caritas International), Désirée Ketabchi (Oxfam) et Marie-Laure Cichon (Croix-Rouge)

Commentaires et relecture: Tom Devriendt (Caritas International), Amaury Ghijssels (CNCD-11.11.11),  
Jonas Jaccard (Humundi), Alice Jandrain (Iles de Paix) et Suzy Serneels (Broederlijk Delen)

